GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

RECEPISSE DE DEPOT

Monsieur Bruno CHESNE

1 Rue Martin Luther King
BP 80402 SAINT CONTEST
14654 CARPIQUET CEDEX

V/REF :
N/REF : 2000 B 41 / 2004-A-16

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 07/01/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-16,

P.V. d'assemblée du 19/12/2003

Changement de gérant
CONCERNANT LA SOCIETE

ABAXIMMO
Société à responsabilité limitée
46 rue Ecuyère
14000 CAEN

R.C.S. CAEN 429 097 546 (2000 B 41)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
CAEN

ABAXIMMO

SARL au capital de 8 000 €

46 Rue Ecuyère

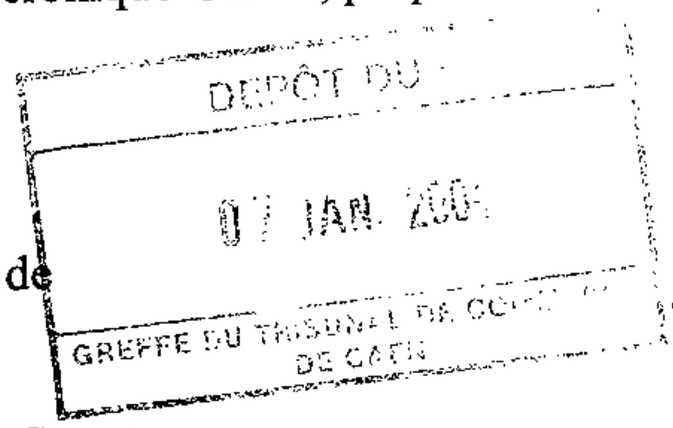
14000 CAEN

RCS CAEN B 429 097 546

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le 19 décembre à 14H00, les associés de la société « ABAXIMMO », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, RCS 429 097 546, se sont constitués en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame Véronique GHEZ, propriétaire de 80 parts, associée, gérante de la société.



La Présidente constate qu'est présent :

- Monsieur Frédéric GHEZ propriétaire de
 sept cent vingt parts sociales, ci 720 parts

Ensemble propriétaires des HUIT CENTS parts composant le capital social, ci. 800 parts

La Présidente constate que les associés présents possèdent ensemble huit cents parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, et qu'en conséquences, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérant.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

VG FG.

La Présidente ayant apporté toutes ces précisions, il déclare la discussion ouverte.

Puis, les débats terminés, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met au voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Véronique GHEZ de ses fonctions de gérante au 31 décembre 2003, et donne quitus de son mandat pour la période écoulée.
L'assemblée générale nomme, sans limitation de durée, Monsieur Frédéric GHEZ, présent et acceptant, en qualité de Gérant, demeurant le petit saussay 14700 Pertheville Ners, à compter du 1er janvier 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du gérant à 400 € nets par mois à compter du 1er janvier 2004 et de lui attribuer comme avantage en nature, un véhicule de fonction évalué à € par mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal, signé par tous les associés.

Mr Frédéric GHEZ

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Mme Véronique GHEZ

Bon pour démission de fonctions de gérante